

DEMANDE DE VISA COURT SEJOUR EN VUE DE SE MARIER AVEC UN RESSORTISSANT FRANCAIS

- Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa ;
- Frais de dossier (non-remboursables) : contrevaletur en roubles de 35 euros.

<input type="checkbox"/>	1. 1 formulaire de demande de visa de court séjour dûment rempli et signé
<input type="checkbox"/>	2. 2 photographies d'identité récentes aux normes (voir site internet du poste) dont 1 collée sur le formulaire
<input type="checkbox"/>	3. - Passeport international (émis il y a moins de 10 ans ayant encore au minimum 3 mois de validité après la date prévue de retour) avec au moins 3 pages vierges + photocopie des pages d'identité. - Passeport national + photocopies des pages d'identité
<input type="checkbox"/>	4. Certificat de publication des bans et de non opposition (délivré par la mairie où le mariage sera célébré) (original + photocopie)
<input type="checkbox"/>	5. Justificatif de la nationalité française du futur conjoint français : <ul style="list-style-type: none"> • Photocopie de la carte nationale d'identité française, ou de la carte consulaire ; • ou une ampliation d'un décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française. • ou un certificat de nationalité française ; • ou une copie intégrale d'acte de naissance portant mention de la nationalité française
<input type="checkbox"/>	6. Justificatif de la résidence en France du futur conjoint français : attestation d'accueil (original + photocopie)
<input type="checkbox"/>	7. Justificatif des moyens de subsistance du demandeur (3 derniers bulletins de salaire, attestation de travail, relevés bancaires ou tous autres justificatifs)
<input type="checkbox"/>	8. Assurance maladie / rapatriement sanitaire couvrant la période de validité du visa (3 mois)
<input type="checkbox"/>	9. Titre de transport aller-retour

- **Le cas échéant, d'autres documents peuvent être demandés.**
- La comparution personnelle du demandeur de visa au Consulat de France est obligatoire. La demande de visa court séjour en vue mariage peut-être faite au guichet court séjour du service des visas du consulat (Kazanskii per. 10) sans rendez-vous, impérativement sur présentation du certificat de publication des bans et de non opposition.
- Il est rappelé que la présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa.